



Question orale de M. MERCENIER : Le projet d'îlot Joseph Jongen.

Question orale de M. COHEN : Îlot de fraîcheur avenue Joseph Jongen.

M. Mercenier a été interpellé par plusieurs résidents des alentours de l'avenue Joseph Jongen à propos du projet de réaménagement de l'îlot central présenté lors de la réunion du 25 septembre 2025.

Ce projet, tel qu'il leur a été exposé, suscite une inquiétude parmi les riverains.

Une lettre et une pétition ont été adressées à la commune afin d'exprimer une opposition argumentée.

Celle-ci repose sur plusieurs constats :

- l'absence de pertinence environnementale : l'îlot actuel est déjà un espace vert performant, avec un taux de perméabilité des sols supérieur à 70 %, une canopée arborée et une régulation thermique naturelle ; le projet ne repose sur aucune donnée quantitative démontrant un bénéfice réel en matière de gestion des eaux ou de lutte contre les inondations.
- la dégradation de la qualité de vie : la suppression de la voirie circulaire priverait les enfants d'un espace sécurisé pour les jeux et l'apprentissage de la mobilité douce ; les noues projetées présentent des risques physiques (chutes, noyades), sanitaires (eaux stagnantes, moustiques) et sociaux (bourbiers, insalubrité).
- le manque de concertation réelle : le procès-verbal transmis ne reflète pas fidèlement les échanges de la réunion, et les engagements pris par le Collège – notamment celui de ne pas imposer un projet rejeté par les riverains – semblent aujourd'hui menacés.

Les riverains demandent donc la suspension du projet dans sa forme actuelle, une réévaluation fondée sur des données objectives et transparentes et une réelle concertation avec les riverains concernés.

Quelle réponse le Collège compte-t-il donner aux riverains ?

M. Cohen rappelle qu'au mois de juin, la commune a organisé une rencontre avec les riverains de l'avenue Joseph Jongen sur l'implantation d'un îlot de fraîcheur. Lors de cette réunion, il y a eu une opposition assez vive de la part des habitants du quartier, qui ont exprimé leurs inquiétudes, notamment sur le nombre de places de parking et sur la suppression du double sens entre l'îlot et l'avenue Princesse Paola.

Le service de l'Environnement a retravaillé le projet suite aux remarques et inquiétudes formulées et fin septembre, une deuxième rencontre a été organisée afin de présenter les plans amendés.

Bien que les riverains aient reconnu l'écoute de la commune et l'amélioration des plans, cette deuxième rencontre a démontré qu'il y avait encore une résistance d'une partie des habitants et plus particulièrement de ceux qui habitent autour de l'éventuel îlot de fraîcheur.

À la fin de la rencontre et après plusieurs échanges de vue, les Echevins De Brouwer et Wyngaard ont proposé d'organiser un vote sur ce projet afin de tenir compte des avis de tous.

Un vote sur ce projet va-t-il bien être organisé et si c'est le cas, de quelle manière ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le projet suscite une très forte opposition, quoiqu'une partie des riverains adhère à celui-ci. Cependant, comme les partisans ne sont pas majoritaires, il convient de se demander quelle suite donner à ce projet. Mme l'Echevine De Brouwer précise que celui-ci vise notamment à protéger les habitants de la rue de Stalle contre les inondations. La commune travaille sur une logique de solidarité des bassins versants. Pour éviter que les égouts ne débordent dans le bas, il faut pouvoir arrêter l'eau le plus haut possible. Ceci implique de travailler dans les quartiers avec des habitants qui ne sont pas directement concernés par les inondations. Mme l'Echevine De Brouwer regrette que le Collège n'ait pas réussi à démontrer le bien-fondé de sa position ou à être suffisamment persuasif.

De plus, il s'agit d'un espace public. Une série de personnes vivant en appartement y ont également accès, même si le souhait est de conserver le caractère résidentiel du quartier et non de créer un parc comme on aurait pu le craindre.

Le dispositif de noue a également été réexpliqué. Il s'agit d'un dispositif infiltrant. L'eau n'y stagne pas, ce qui signifie qu'il n'y a pas de risque d'apparition ou de prolifération de moustiques. Des tests d'infiltration et des vitesses d'infiltration ont d'ailleurs été présentés.

Lorsque la commune fait ce type de présentation de projet, elle évite d'aller trop dans le détail pour éviter de perdre les habitants dans des explications trop confuses. Mme l'Echevine De Brouwer n'est donc pas certaine qu'en donnant davantage d'éléments, le Collège pourrait susciter un revirement de position dans le chef des opposants actuels.

Enfin, il convient de préciser que ce qui a été présenté est un avant-projet. Si projet il y a, une demande de permis d'urbanisme sera déposée et débouchera sur une enquête publique. D'habitude, la commune organise une seule soirée de concertation. Pour l'îlot Joseph Jongen, il y en a eu deux. Lors de la deuxième soirée en septembre, la commune a présenté une série d'adaptations :

- le double sens a été rétabli sur la partie Jongen entre l'îlot et l'avenue Princesse Paola ;
- la commune s'est engagée à rénover les sentiers et à y installer un éclairage ;
- l'espace vert a été réduit pour conserver un maximum de places de stationnement le long des habitations ;
- une voie destinée aux piétons et aux enfants a été établie ;
- les traversées piétonnes sont également sécurisées ;
- un rétrécissement a aussi été effectué à l'entrée pour ralentir les voitures ;
- les bancs ont été enlevés ;
- des plantations majoritairement basses ont été proposées afin d'assurer le contrôle social et la visibilité.

Si le projet va plus loin, une consultation avec vote sera organisée, et il faudra qu'une large majorité se prononce en faveur du lancement du projet. À ce stade, Mme l'Echevine De Brouwer ne sait pas s'il est utile d'organiser cette consultation et ce vote, faute de certitude quant à une adhésion suffisante. Une réponse sera apportée dans les prochaines semaines, lorsque le Collège aura tranché.

M. Mercenier estime qu'il est important de relayer le sentiment des riverains qui ne se sentent pas entendus. Il espère que les explications supplémentaires fournies susciteront davantage d'adhésion de la part des auditeurs de cette séance du Conseil communal.

M. Cohen explique qu'en juin, deux réunions se sont suivies, l'une concernant un autre îlot de fraicheur, qui a directement bénéficié d'une adhésion totale, et l'autre relative à l'îlot Jongen, qui a suscité moins d'adhésion et pour laquelle le Collège a décidé de refaire les plans et de revenir une deuxième fois. Quoique ce soit un bon projet, le quartier n'y adhère toujours pas et il est donc important, selon M. Cohen, d'écouter les riverains.